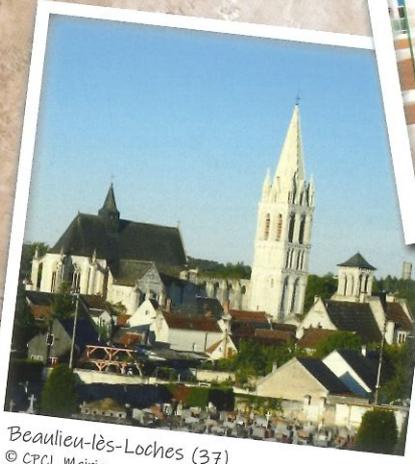


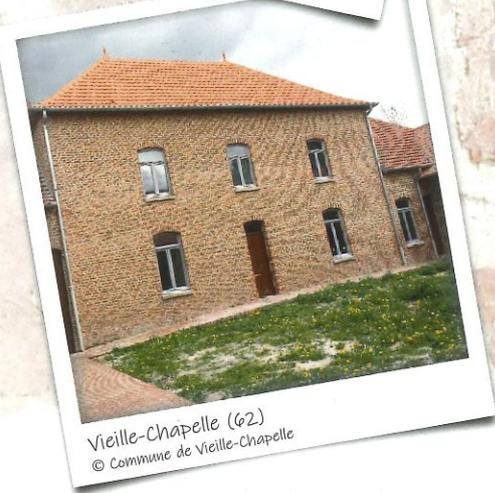
Mortagne-sur-Sèvre (85)  
© Nicolas Maurice



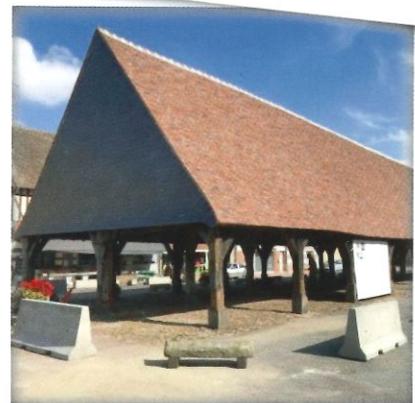
Joinville (52)  
© ville de Joinville



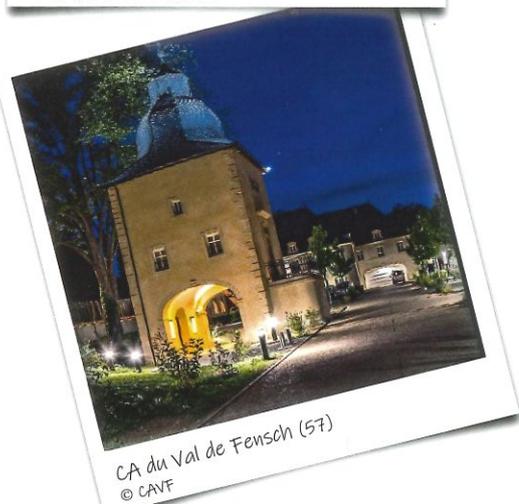
Beaulieu-lès-Loches (37)  
© CPCL Mairie



Vieille-Chapelle (62)  
© Commune de Vieille-Chapelle



La Ferrière-sur-Risle (27)  
© BMAP Sarl d'architecture



CA du Val de Fensch (57)  
© CAVF

les rubans du  
**Patrimoine**  
2021

Votre patrimoine bâti  
est une richesse...

Faites connaître  
vos réalisations !

[www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)



En vingt-six ans, 4 934 communes  
ont participé au concours.  
1 677 prix ont été décernés :  
▶ 1 336 prix départementaux,  
▶ 172 prix régionaux,  
▶ 169 prix nationaux.



La Fédération Française du Bâtiment,  
la Fondation du patrimoine,  
l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité,  
la Fédération nationale des Caisses d'Epargne,  
et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques,  
organisent le concours 2021.

Vous avez préservé votre patrimoine bâti,  
**METTEZ-LE EN VALEUR !**



Participez  
à la 27<sup>e</sup> édition  
des rubans  
du Patrimoine !

### UNE DISTINCTION POUR VOTRE COMMUNE

Préserver et mettre en valeur  
le patrimoine.

Léguer aux générations futures  
un témoignage.

Stimuler l'activité locale et l'emploi,

- ▶ Le concours est doté de 15 000 €, répartis par le jury entre les lauréats nationaux.
- ▶ Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et une plaque à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias.

- ▶ Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité.
- ▶ Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune.
- ▶ Les travaux ont été réalisés par des entreprises du bâtiment.
- ▶ Les travaux faisant l'objet du dossier se sont terminés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

### COMMENT CONCOURIR ?

Téléchargez le formulaire de candidature sur [www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr).  
Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73 ou par mail : [contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](mailto:contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr).

Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.

Envoyez votre dossier complet  
avant le 31 janvier 2021 à :  
Fédération Française du Bâtiment  
27<sup>e</sup> édition des rubans du Patrimoine  
33 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16.

L'amélioration du cadre de vie et la valorisation du patrimoine bâti sont plus que jamais au cœur des préoccupations des Français. Les opérations récompensées d'année en année par les rubans du Patrimoine illustrent l'inventivité, la créativité, la ténacité des acteurs et permettent d'encourager chacun à s'investir dans de nouveaux projets. Ce concours honore le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ni de taille ; il récompense des opérations exemplaires.

En engageant des opérations de restauration et de valorisation  
de votre patrimoine, vous dynamisez l'activité touristique,  
économique et sociale de votre commune.

« *Ce prix national des rubans du Patrimoine est une reconnaissance et c'est surtout un encouragement à poursuivre cette mission de mise en valeur de notre territoire.* »

Fabien GENET  
Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et  
Maire de Digoïn

POUR UN PATRIMOINE  
BÂTI VIVANT !

